

ESPÈCE MENACÉE AU QUÉBEC

Plan de conservation de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires

(Sagittaria montevidensis subsp. spongiosa)



Qu'est-ce qu'un plan de conservation?

Le Plan de conservation d'une espèce floristique menacée ou vulnérable est un document qui identifie les actions à mettre en œuvre en vue d'assurer sa survie à long terme dans l'ensemble de son aire de répartition au Québec.

Après avoir résumé la situation et la problématique de conservation de l'espèce, le plan identifie les occurrences pour lesquelles des actions doivent être menées. Ces cibles prioritaires de conservation sont sélectionnées en s'appuyant sur une procédure standardisée commune à l'ensemble des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables. Une stratégie d'intervention est ensuite établie et pour chaque cible retenue, les mesures à prendre se voient assigner une priorité, un calendrier de réalisation et un responsable.

De tels plans seront élaborés pour chaque espèce floristique légalement protégée au Québec. Ces documents sont produits à l'intention des divers intervenants en conservation au Québec, principalement les organisations non gouvernementales. Ce n'est qu'en s'appropriant ces plans de conservation que les partenaires et intervenants privilégiés pourront contribuer à leur mise en œuvre et ultimement au rétablissement des plantes en situation précaire au Québec.

Comment citer ce document :

Jolicœur, G. et L. Couillard. 2006. Plan de conservation de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (*Sagittaria montevidensis* subsp. *spongiosa*), Espèce menacée au Québec. Gouvernement du Québec, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 12 p.



La sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires

NOM LATIN : *Sagittaria montevidensis* subsp.
spongiosa (Engelmann) C. Bogin

NOM FRANÇAIS : sagittaire à sépales dressés
sous-espèce des estuaires

NOM ANGLAIS : spongy arrow-head

STATUT AU QUÉBEC : menacée (2001)

RANGS DE PRIORITÉ¹ : G5T4/N1/S1

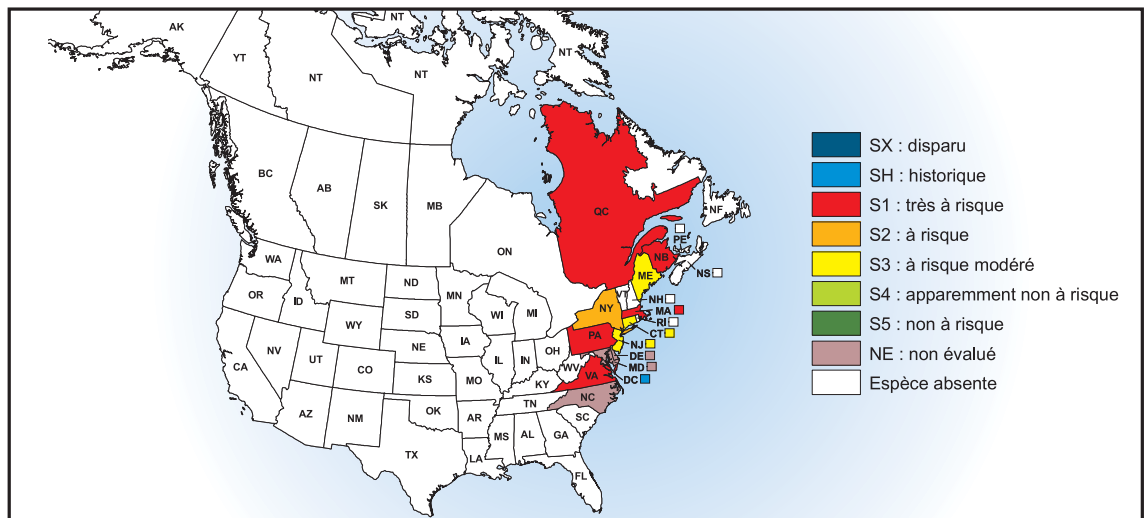
Répartition et situation de l'espèce

EN AMÉRIQUE DU NORD

La sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires est une plante aquatique de l'est de l'Amérique du Nord qui croît dans les estuaires des fleuves et des rivières de la côte atlantique, de la Caroline du Nord jusqu'au Nouveau-Brunswick et au Québec.

Selon les données du réseau NatureServe², l'espèce n'est pas en danger à l'échelle globale (G5T4), bien qu'aux États-Unis, où se trouve son aire de répartition principale, elle soit considérée en situation précaire (S1, S2 et S3) dans 7 des 12 États où elle est rapportée (figure 1). Au Canada, le risque de sa disparition est très élevé (N1) de même que dans les deux seules provinces où elle est présente (S1).

**FIGURE 1. RANGS DE PRIORITÉ DE LA SAGITTAIRE À SÉPALES DRESSÉS
SOUS-ESPÈCE DES ESTUAIRES EN AMÉRIQUE DU NORD³**



1 Par ordre décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale), N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité.

2 Réseau international de centres de données sur la conservation.

3 NatureServe 2006.

AU QUÉBEC

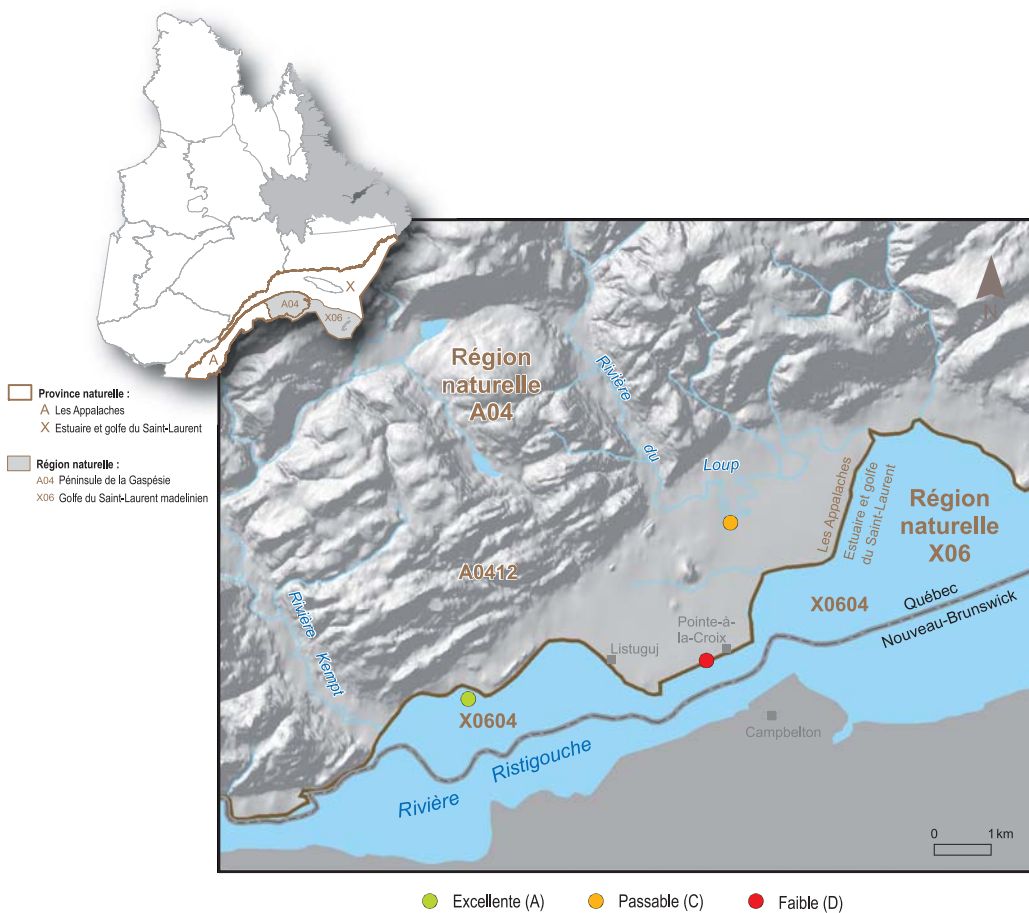
La sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires est mentionnée dans deux estuaires de la baie des Chaleurs, ceux de la rivière Ristigouche et de la rivière du Loup (figure 2). Les botanistes y ont recensé trois occurrences distantes de moins de sept kilomètres et couvrant une superficie totale inférieure à un km².

Deux occurrences correspondent à des populations dont la taille suffit pour assurer leur viabilité à long terme (tableau 1). La plus importante, jugée d'excellente qualité (cote A), compte plus de 160 000 individus, ce qui représente plus de 99 % de l'effectif total de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires au Québec. Cette concentration de l'espèce dans un même secteur la rend particulièrement vulnérable aux événements stochastiques, d'où le risque très élevé qu'elle disparaisse du territoire québécois (S1).



Photo : Line Couillard, MDDEP

FIGURE 2.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DE LA SAGITTAIRE À SÉPALES DRESSÉS
SOUS-ESPÈCE DES ESTUAIRES AU QUÉBEC



SOURCE : CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC

TABLEAU 1.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DE LA SAGITTAIRE À SÉPALES DRESSÉS SOUS-ESPÈCE
DES ESTUAIRES SELON LES PROVINCES NATURELLES, LES RÉGIONS NATURELLES ET LES
ENSEMBLES PHYSIOGRAPHIQUES⁴

Qualité des occurrences⁵

	A	B	C	D	E	H	X	Total
Province des Appalaches								
<i>Péninsule de la Gaspésie</i>								
Ensemble A0412	-	-	1	1	-	-	-	2
Province de l'Estuaire et Golfe du Saint-Laurent								
<i>Golfe du Saint-Laurent madelinien</i>								
Ensemble X0604	1	-	-	-	-	-	-	1
Total	1	-	1	1	-	-	-	3

Photo : Line Couillard, MDDEP



Habitat

Au Québec, la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires vit dans les marais intertidaux des estuaires d'eau douce à saumâtre de la baie des Chaleurs. On la trouve uniquement dans les secteurs où les conditions hydrologiques et topographiques favorisent la formation de vasières. Ces conditions se rencontrent sur des distances très restreintes : sept à huit kilomètres le long de l'estuaire de la rivière Ristigouche et seulement deux, le long de l'estuaire de la rivière du Loup.

Dans les marais, la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires croît dans les ouvertures des herbaçaias à scirpe vigoureux. Dans la partie inférieure de ces herbaçaias, où l'espèce abonde, ces ouvertures sont souvent créées par le réseau de petits canaux qui drainent l'eau à marée basse.

⁴ Selon le cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Li *et al.* 1994). Les ensembles physiographiques constituent l'unité territoriale de référence retenue pour les plans de conservation, soit un niveau de découpage de l'ordre de 1000 km².

⁵ La qualité des occurrences d'une espèce s'exprime par des cotes établies principalement à partir de la taille des populations et du degré d'intégrité de l'habitat. Pour la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires, ces cotes ont été définies comme suit :

A : excellente (>10 000 tiges); B : bonne (1000-10 000 t.); C : passable (21-999 t.); D : faible (< 21 t.); E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée.

Problématique de conservation

À PROPOS DE L'ESPÈCE

La sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires est une plante aquatique bien adaptée aux conditions écologiques particulières des marais intertidaux. Lorsqu'elle est submergée à marée haute, les espaces aérifères de ses tissus - qui lui donnent son apparence spongieuse - lui permettent de maintenir ses fonctions essentielles. Au moment de la fructification, qui a lieu au mois d'août, les tiges se courbent et les pédoncules qui portent les fruits s'enfoncent dans la boue, ce qui favorise la germination des achaines. Comme l'effectif de l'espèce semble demeurer stable au fil des ans, ce mécanisme reproductif apparaît efficace. Son succès est d'autant plus important que la sagittaire à sépales dressés est une plante annuelle qui ne dispose pas de mode de propagation végétatif.

La possibilité d'une compétition interspécifique avec deux autres espèces de sagittaire, soit *Sagittaria latifolia* et *S. cuneata* est signalée dans un secteur de la rivière du Loup de même que la présence du roseau commun (*Phragmites communis*), une espèce exotique envahissante qui, à la suite de son expansion, pourrait nuire à la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires. Pour l'instant, il ne s'agit toutefois pas de menaces importantes.



Photo : Line Couillard, MDDEP

À PROPOS DE L'HABITAT

Des recherches infructueuses dans d'autres estuaires des affluents de la baie des Chaleurs confirment que l'espèce occupe une niche écologique très étroite, ce qui limite grandement ses possibilités d'expansion sur le territoire. Les caractéristiques de son habitat, et plus particulièrement son substrat vaseux, en font un lieu inhospitalier, ce qui protège l'espèce d'un certain nombre d'activités humaines nuisibles, comme la circulation en véhicules hors route. Compte tenu des mesures de contrôle et de protection déjà en place, le remblayage des marais abritant l'espèce ne devrait pas menacer cette plante sauf s'il est fait illégalement.

MESURES DE CONSERVATION EXISTANTES

Mesures juridiques

Désignée menacée en 2001, la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires est protégée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. L'occurrence la plus importante a donné lieu à la constitution de deux habitats floristiques officiellement reconnus en 2005 qui se trouvent dans le secteur de la Pointe à Bourdeau : l'habitat floristique du Marais-de-la-Pointe-à-Bourdeau et l'habitat floristique du Marais-de-Listuguj.

Autres mesures

Une partie de l'occurrence de la rivière du Loup traverse une propriété qui a été acquise par un organisme de conservation. Elle bénéficie ainsi d'une certaine protection, cette propriété étant désormais soustraite à toute forme de développement.

Photo : Marcel Blondeau



Cibles prioritaires de conservation

Afin de répartir de façon optimale les ressources allouées à la protection des espèces floristiques menacées ou vulnérables, la Direction du patrimoine écologique et des parcs a élaboré⁶ une grille de priorité d'intervention. Selon cette grille, la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires, se trouve dans la classe de priorité d'intervention moyenne. Pour les espèces de cette classe, les critères à considérer pour la sélection des cibles de conservation sont les suivants :

- 1 Protéger toutes les occurrences connues d'excellente (A) et de bonne (B) qualité;
- 2 Assurer la protection d'au moins une occurrence viable par ensemble physiographique actuellement occupé;
- 3 Assurer la protection d'au moins une occurrence viable par type d'habitat actuellement occupé;
- 4 Réintroduire l'espèce, s'il y a lieu, dans les ensembles physiographiques où elle est disparue ou est historique.

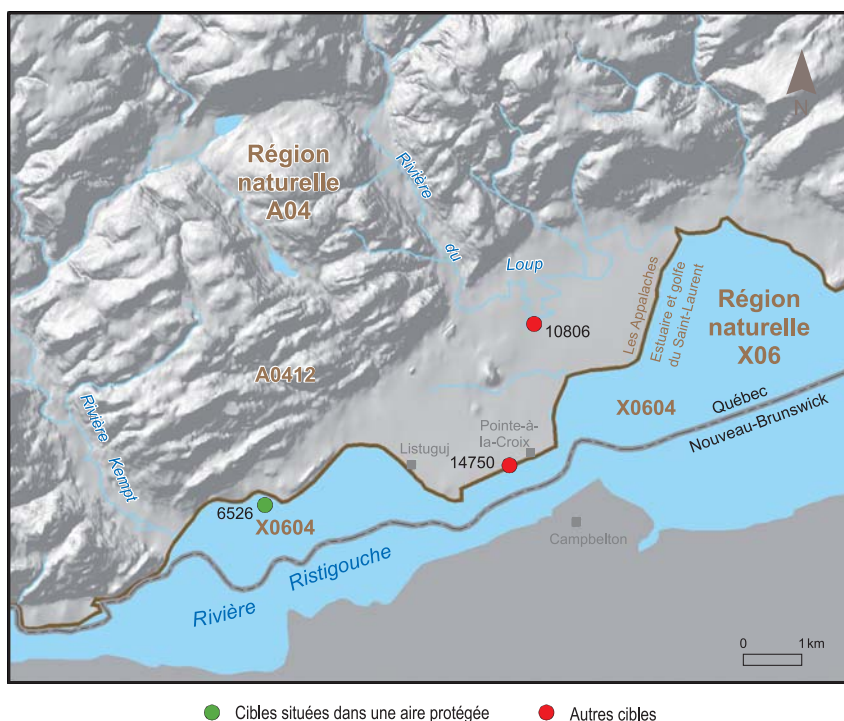
L'application de ces critères mène à la sélection de deux occurrences seulement. Il a néanmoins été décidé de retenir la troisième occurrence comme cible de conservation prioritaire, compte tenu de la rareté des populations de sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires au Québec (tableau 2 et figure 3).

⁶ (Jolicœur 2003)

TABLEAU 2.
**QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES CIBLES PRIORITAIRES
DE CONSERVATION**

No	Occurrence	Cote de qualité	Autres plantes menacées ou vulnérables	Tenure/Protection	Région/MRC	Affectation (schéma d'aménagement)
1	Rivière du Loup (10806)	C	-	Mixte/Société de conservation des milieux humides du Québec	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine/Avignon	Indéterminée
2	Pointe-à-la-Croix/Listuguj (6526)	A	-	Publique/habitat floristique	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine/Avignon	Indéterminée
3	Pointe-à-la-Croix (14750)	D	-	Publique	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine/Avignon	Indéterminée

FIGURE 3.
LOCALISATION DES CIBLES PRIORITAIRES DE CONSERVATION⁷



SOURCE : CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC

7 Voir le tableau 2 pour une description sommaire de chaque cible.

Stratégie d'intervention

L'habitat très spécialisé occupé par la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires est le principal obstacle qui freine son expansion au Québec. Sa survie passe donc par la protection de tous les marais qui l'abritent. Même si deux d'entre eux ont déjà été désignés habitats floristiques, il faut néanmoins exercer une vigilance toute particulière quant à l'utilisation de ces milieux. Sensibiliser les municipalités et les communautés concernées, incluant la nation Mi'gmaq de Listuguj, pour qu'elles s'impliquent dans la gestion de ces deux marais est une des premières mesures à mettre en œuvre pour favoriser la survie de l'espèce. Le développement d'un partenariat plus étroit avec les organismes de conservation, qui œuvrent dans la région, est aussi important non seulement pour faire la promotion de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires comme élément exceptionnel de la biodiversité du Québec, mais aussi pour compléter les acquisitions dans le secteur de la rivière du Loup où se trouvent divers milieux humides de grande valeur pour la conservation. Enfin, même si la découverte d'autres populations semble peu probable, un dernier inventaire pourrait être fait dans les secteurs qui semblent les plus prometteurs.

Pour assurer la pérennité de l'espèce au Québec, les principales mesures à mettre de l'avant sont les suivantes :

- 1 Faire en sorte que les municipalités et les communautés concernées, dont le Conseil de la nation Mi'gmaq de Listuguj, s'impliquent dans la gestion des habitats floristiques désignés;
- 2 Travailler en collaboration avec les ONG qui œuvrent dans la région pour faire la promotion de l'espèce et de ses habitats comme éléments exceptionnels de la biodiversité du Québec;
- 3 Désigner comme habitat floristique le marais de la rivière du Loup;
- 4 Rechercher l'espèce dans d'autres habitats potentiels.

Le tableau 3 présente la liste détaillée des actions à mener pour chacune des cibles prioritaires de conservation qui ont été retenues. Pour chaque action, un rang de priorité est attribué, un calendrier de réalisation est établi et des responsables sont identifiés. Une mesure plus générale, c'est-à-dire qui ne s'applique pas à un site en particulier, est aussi mentionnée à la fin du tableau.

L'ensemble de ces actions reflète l'état des données consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Elles constituent un point de départ pour la mise en œuvre du plan de conservation. Elles seront revues et ajustées au fur et à mesure que nos connaissances sur l'espèce s'amélioreront et selon le succès des initiatives menées.

TABLEAU 3.
LISTE DES ACTIONS À ENTREPRENDRE POUR ATTEINDRE
LES OBJECTIFS DU PLAN DE CONSERVATION

No / Occurrence	1 / Rivière du Loup (10806)						
Type de menace	Habitat restreint, faible nombre d'individus, proximité de la route 132 (faible), moto marines (faible)						
Actions	Priorité⁸	Calendrier					Responsable⁹
		06	07	08	09	10	
• Attribuer un statut juridique de protection à l'habitat	☆☆		✿	✿			MDDEP/ ONG
• Travailler en collaboration avec les ONG pour achever l'acquisition des propriétés qui bordent l'habitat de l'espèce (acquisition, servitudes, etc.)	☆☆☆	✿	✿				
No / Occurrence	2 / Pointe-à-la-Croix / Listuguj (6526)						
Type de menace	Résidences à moins de 5 mètres (faible)						
Actions	Priorité⁸	Calendrier					Responsable⁹
		06	07	08	09	10	
• Faire en sorte que les municipalités et les communautés s'impliquent dans la gestion des habitats floristiques désignés et conclure, s'il y a lieu, des ententes avec elles	☆☆☆	✿	✿				MDDEP/ Municipalités / Conseil de la nation Mi'gmaq de Listuguj
• Signaler les habitats floristiques désignés	☆☆☆		✿				
No / Occurrence	3 / Pointe-à-la-Croix (14750)						
Type de menace	Faible nombre d'individus						
Actions	Priorité⁸	Calendrier					Responsable⁹
		06	07	08	09	10	
• Réévaluer la taille de la population et déterminer la pertinence d'attribuer un statut juridique de protection au marais qui l'abrite	☆		✿			✿	MDDEP/ Municipalité/ONG
• Faire en sorte que la municipalité participe à la protection de l'espèce et de son habitat	☆☆☆	✿	✿				
Action générale							
	Priorité⁸	Calendrier					Responsable⁹
		06	07	08	09	10	
• Recherche de nouvelles populations	☆		✿				MDDEP

8 ☆☆☆ : Élevée; ☆☆ : Moyenne; ☆ : Moindre

9 MDDEP : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
ONG : organisation non gouvernementale

Références

- Blondeau, M. 1999. La situation de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires (*Sagittaria montevidensis* subsp. *spongiosa*) au Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 37 p.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. 2006. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs.
- Jolicœur, G. 2003. Priorisation des plantes menacées ou vulnérables en vue de la mise en œuvre des plans de conservation. Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 4 p.
- Labrecque, J. et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 p.
- Li, T., J. Bissonnette, J.P. Ducruc, V. Gerardin et L. Couillard. 1994. Le cadre écologique de référence du Québec : les régions naturelles. Présentation générale. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 20 p.
- NatureServe. 2006. NatureServe Explorer: An Online Encyclopedia of Life [web application]. Version 3.1. NatureServe, Arlington, Virginia. [En ligne] <http://www.natureserve.org/explorer>. (visité le 16 janvier 2006).
- Tremblay, B. 2003. Caractérisation de la population de *Sagittaria montevidensis* subsp. *spongiosa* de l'estuaire de la Petite rivière du Loup, marais Oak Bay, Pointe-à-la-Croix. Comité ZIP Baie des Chaleurs, Génivar inc. 11 p.

Plan de conservation de la sagittaire à sépales dressés sous-espèce des estuaires en bref :

OBJECTIF

Assurer la survie à long terme de l'espèce dans l'ensemble de son aire de répartition au Québec

PROBLÉMATIQUE DE CONSERVATION

- ❖ Trois populations seulement au Québec
- ❖ Habitat spécialisé naturellement rare

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- ❖ Impliquer les municipalités, les communautés locales et les ONG dans la protection et la gestion des habitats de l'espèce
- ❖ Valoriser cet élément exceptionnel de la biodiversité du Québec auprès de la population

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : (418) 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : (418) 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISBN : 2-550-47240-3
ISBN : 2-550-47241-1 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2006

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

